

Ville de Montréal. Section des archives

Instrument de recherche - Fonds Commission de l'incinération. - 1903 à 1910 (VM040)

Generated by Access to Memory (AtoM) 2.2.0 Imprimé: février 02, 2016

Langue de la description: français

Ville de Montréal. Section des archives
Hôtel de ville de Montréal
Salle de consultation Conrad-Archambault
275 rue Notre-Dame est, bureau R.108
Montréal
Québec
Canada
H2Y 1C6

[Email: consultation_archives@ville.montreal.qc.ca](mailto:consultation_archives@ville.montreal.qc.ca)

<http://archivesdemontreal.com/>

<http://archivesdemontreal.ica-atom.org/index.php/fonds-de-la-commission-de-lincineration-1903-1910>

Fonds Commission de l'incinération. - 1903 à 1910

Table des matières

Information sommaire	3
Histoire administrative / Notice biographique	3
Portée et contenu	3
Notes	4
Mots-clés	4
Contenu du fonds ou de la collection	4
VM040-D1, Procès-verbaux. - 1900-1903 (1900-1903)	4
VM040-D2, Procès-verbaux. - 1903-1910 (1903-1910)	5

Information sommaire

Institution de conservation:	Ville de Montréal. Section des archives
Titre:	Fonds Commission de l'incinération. - 1903 à 1910
Cote:	VM040
Date(s):	1903 à 1910 (date(s) de création)
Description matérielle:	9 cm de documents textuels (registres).

Histoire administrative / Notice biographique

Note

La Commission de l'incinération est créée le 16 février 1900 par une résolution du Conseil de ville. La création des commissions échevinales est rendue possible en 1840, par l'article XL de la charte de la Cité de Montréal (Ordonnances provinciales du Bas-Canada, 1839-1840, 4 Victoria, chap. 36), lequel prévoit que le Conseil puisse se décharger de certains devoirs sur une instance créée par lui et soumise à son autorité. La Commission est issue de la scission du Département de santé en Département de l'incinération et Département d'hygiène et de statistiques. Elle est donc créée pour diriger le nouveau département. Le 29 mai 1909, la province de Québec sanctionne la Loi amendant la charte de la cité de Montréal dans le but de réduire le nombre des échevins et de créer un Bureau de commissaires (Statuts de la province de Québec, 1909, 9 Édouard VII, chap. 82). La modification au fonctionnement administratif résultant de la création du Bureau des commissaires marque la fin de l'existence des commissions échevinales. Le mandat de la Commission de l'incinération est d'administrer et de surveiller le Département de l'incinération. Ce dernier assure le service de l'enlèvement des déchets sur les rues et de leur incinération. Le Conseil de ville choisit les membres des commissions échevinales parmi les élus, à l'issue de chaque élection.

Portée et contenu

Le fonds fournit des informations partielles sur les activités de la Commission de l'incinération et renseigne également sur un mode de disposition des déchets.
Le fonds contient des procès-verbaux des séances de la Commission.
Les documents sont en anglais.

Notes

Notes du titre

- **Source du titre propre:** Titre basé sur le contenu du fonds.

Autres formats

Le fonds est également disponible sur microfilm et en format numérique.

Instruments de recherche

Description sommaire et provisoire.

Autres notes

- **Statut de la notice:** publié
-

Mots-clés

- Montréal (Québec). Commission de l'incinération
-

Contenu du fonds ou de la collection

Dossier: VM040-D1 - Procès-verbaux. - 1900-1903

Titre: Procès-verbaux. - 1900-1903

Cote: VM040-D1

Date(s): 1900-1903 (date(s) de création)

Description matérielle: 4,5 cm de documents textuels (registres).

Localisation physique: Serveur

Localisation physique: 119-02-02-08

Localisation physique: Salle de consultation

Note [generalNote]:

Le 16 février 1900, le bureau de santé est divisé en deux par le Conseil ; Commission de l'incinération (VM40), Commission d'hygiène et statistiques (VM45).

Autres formats:

Documents disponibles sur microfilm et en format numérique.

Dossier: VM040-D2 - Procès-verbaux. - 1903-1910

Titre: Procès-verbaux. - 1903-1910

Cote: VM040-D2

Date(s): 1903-1910 (date(s) de création)

Description matérielle: 4,5 cm de documents textuels (registres).

Localisation physique: Serveur

Localisation physique: 119-02-02-09

Localisation physique: Salle de consultation

Note [generalNote]:

Le 16 février 1900, le bureau de santé est divisé en deux par le Conseil;Commission de l'incinération (VM40), Commission d'hygiène et statistiques (VM45).

Autres formats:

Documents disponibles sur microfilm et en format numérique
